

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <i>13/03/2014</i>	Dossier complet le <i>20/03/2014</i>	N° d'enregistrement <i>2014-0147</i>

### 1. Intitulé du projet

Réhabilitation du Palais des Congrès et construction d'une salle de spectacles et de congrès au Touquet-Paris-Plage

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPIE BATIGNOLLES IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LE PORS ANNIE - Directeur de Programmes

RCS / SIRET

**3 9 3 5 0 7 5 7 9 0 0 0 4 2**

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38° Construction d'équipements culturels sportifs ou de loisirs  susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes.	-Projet du Palais des Congrès du Touquet Paris Plage comprenant sa réhabilitation et son extension par la construction d'une salle de spectacles de 1200 places assises.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Réhabilitation et extension du Palais des Congrès existant au Touquet-Paris-Plage, Place de l'Hermitage.

Le Centre des congrès actuel, d'une superficie de 5671m<sup>2</sup> SHON, comprend un théâtre auditorium, des salles de commissions/réunions, des salles d'exposition. Aujourd'hui, il peut accueillir environ 1400 personnes en simultanéité, mais dans des conditions difficiles et non confortables.

Le projet prévoit de conserver et moderniser les bâtiments existants, réaménager les locaux intérieurs et redistribuer les locaux techniques selon la fonctionnalité ceux ci conduisent à une création de surface 940m<sup>2</sup> de SHON et de créer une salle de spectacle indépendante polyvalente fonctionnelle, d'une capacité de 1200 places, d'une surface de 2810m<sup>2</sup>,

Le projet du Palais des Congrès une fois réhabilité, sera d'une superficie de 9421 m<sup>2</sup> SHON

Un réaménagement du stationnement devant le bâtiment est prévu il permettra d'augmenter les places de 44 à 70 places, de créer des places adaptées qui seront signalées dès l'entrée et réparties au plus près de l'entrée du bâtiment. En complément, Avenue Aboudaram, 21 places de stationnement complémentaires pourraient être créées.

A l'arrière du bâtiment la voirie existante sera réhabilitée en cohérence avec le site et une aire de livraison sera réaménagée, ces aménagements concourant à la requalification des espaces extérieurs et au bon fonctionnement du nouveau Centre de Congrès et de la Salle de Spectacles.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de réhabiliter le Palais des Congrès existant et créer une salle de spectacle pour affirmer le fonctionnement commercial du Palais, qui n'est aujourd'hui plus adapté au marché culturel .Le projet constitue un élément déterminant dans le projet de valorisation et développement de l'ensemble de la Ville.

La nouvelle salle de spectacles, positionnée en façade sud est du Palais, représente un atout commercial stratégique pour la Ville. Le projet s'inscrit dans son environnement et offrira à la Ville un outil convivial, fonctionnel et performant.

Pour répondre aux objectifs de la Ville, le projet vise à :

- . rénover, moderniser et valoriser le hall principal et le noyau central existant,
- . rénover, moderniser et valoriser la salle Molière (salle d'exposition existante)
- . rénover l'auditorium existant et mise aux normes
- . créer une salle de spectacle moderne, autonome et modulable,

Ce projet s'inscrit dans une démarche HQE, pour cela un bureau d'études HQE est désigné .La réhabilitation permettra de réduire les consommations énergétiques , ceci par une conception globale qui vise:

- L'amélioration de l'enveloppe thermique par l'isolation des parois en allant au-delà des niveaux de la réglementation thermique élément par élément applicable au projet;
- Le renouvellement des équipements de traitement d'air par des équipements performants , et des équipements de chauffage
- Le renouvellement de la production de chaleur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent la réhabilitation et la mise en sécurité du bâtiment existant et la construction de la nouvelle salle de spectacles.

Le projet de réhabilitation porte sur la mise en conformité des équipements, des liaisons verticales et de l'ensemble des techniques qui participent au confort des visiteurs et utilisateurs. Il propose de respecter, valoriser et souligner les caractéristiques des espaces dits "historiques" (espaces des années 1920).

La construction de la nouvelle salle de spectacle s'inscrit en façade sud est du bâtiment existant. Elle est partiellement encadrée dans le redent existant de la façade, sur une aire à usage de parking. Son implantation propose un respect des masses entre le Centre de Congrès à gauche et le Casino à droite (tous les deux faisant partie d'un même bâtiment).

Les trois matériaux principaux des façades de la nouvelle salle de spectacle sont le verre, le bardage terre cuite et le bois (rappel des matériaux des constructions existantes et environnantes). Ainsi, le traitement architectural s'établit par la transparence et l'ouverture côté Place de l'Hermitage et le souhait d'établir un dialogue entre l'environnement végétal et le bâti existant.

Les travaux seront réalisés en une phase sur une durée de 19 mois. Le projet intégrera l'application d'une charte de chantier vert à faibles nuisances environnementales établie par l'entreprise. Cette charte imposera , entre autres à l'entreprise une limitation des nuisances , une réduction des déchets, une communication riverains.

A ce jour aucun autre chantier n'est prévu dans l'environnement proche.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Actuellement, le Palais des Congrès est obsolète dans son fonctionnement, il n'est pas sécurisé et il n'est pas accessible aux handicapés. Aujourd'hui, il peut accueillir environ 1400 personnes en simultanéité , mais dans des conditions non confortables.

Il rencontre par ailleurs des difficultés à organiser simultanément ses 3 activités principales : Réunions, Spectacles, Expositions. C'est pourquoi la Ville a décidé de rénover l'existant et de construire une nouvelle salle de spectacle dédiée,

Le Palais des Congrès et sa nouvelle salle de spectacle permettront d'augmenter, en fonction de la programmation, la capacité d'accueil, dans des conditions de fonctionnement et de confort optimal. Ils seront en mesure de proposer des manifestations variées et des spectacles qualitatifs simultanément :

- . Congrès , Banquets , Petits spectacles , Expositions , Mariages , Salle de spectacles
- . Soirées cabaret , Concerts.

Le projet permettra aussi bien une activité unique dans le Palais qu'un nombre d'activités concomitantes et indépendantes sans générer de perturbations du fait de la prise en compte des exigences acoustiques et scénographiques, et de la gestion des flux de circulation.

La Palais de l'Europe sera susceptible de recevoir 1700 personnes environ simultanément et constitue un ERP de type L avec activités secondaires de types T et W.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir (portant sur certains éléments existants) / Permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Dossier de Permis de Construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du Palais de 'Europe existant.....	5671 m <sup>2</sup> Shon
Superficie du projet .....	9421 m <sup>2</sup> Shon
. Il comprend: une salle de spectacles de 1200 places, un auditorium 454 places des salles mutualisables, des salles de commissions/réunions, des salles d'exposition .	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Place de l'Hermitage  
62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE  
références cadastrales :  
474 476 478 536 537 556 557 574

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 35 ' 07 " E Lat. 50 ° 31 ' 24 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le Palais des Congrès est situé sur la zone 2O UC du P.O.S. dont l'occupation des sols est :

- . constructions à usage d'habitation
- . constructions à usage de commerce et d'artisanat
- . constructions à usage hôtelier et restauration , . constructions à usage de bureaux et services
- . bâtiments et installations liés aux services et équipements publics
- . établissements à usage d'activités ne comportant pas d'installations relevant de la législation sur les installations classées

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlement P.O.S. modifié le 23/05/2011  
Règlement ZPPAUP approuvé et annexé à l'Arrêté de la Préfecture du Nord Pas de Calais du 26/01/2006

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé sur la commune du Touquet-Paris-Plage (62)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPPAUP du TOUQUET approuvé et annexé à l'Arrêté Préfectoral du 26/1/2006 Le Palais est classé catégorie 2 - Espace de caractère exceptionnel
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPR inondation du Touquet et fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de prescription du 04/12/11 (mis à jour le 13/07/2013) pour l'aléa ruissellement et coulée de boue Elle est aussi située dans le périmètre du PPRN des Littoraux sur le territoire du Montreuillois pour les aléas : inondation par submersion marine - recul du trait de côte Arrêté Préfectoral de prescription du 13/09/2011
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement le bâtiment existant ne bénéficie pas de traitement acoustique. sa réhabilitation garantira le respect de l'environnement sonore extérieur et limitera le niveau de bruit de fond dans les espaces. Des dispositifs isolants plus performants permettront une totale simultanéité d'utilisation des espaces. La nouvelle salle de spectacles pouvant accueillir des spectacles, son insertion se fera dans le respect des émergences acoustiques réglementaires émises dans l'environnement (Décret n°2006-1099 du 31.8.2006). Un diagnostic acoustique sera réalisé .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifie pas l'existant : la réhabilitation qui porte sur la mise en conformité des équipements, ne porte pas atteinte au patrimoine dont le Palais des Congrès est emblématique et propose de respecter et valoriser les caractéristiques des espaces 'historiques'.</p> <p>La conception architecturale de la nouvelle salle de spectacle positionnée latéralement, est définie dans le respect de l'image de l'établissement et de son intégration dans l'environnement.</p> <p>Le projet propose une amélioration des accès logistiques, respectant les flux de circulation (public, livraisons, personnel technique..)</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact au vue des éléments suivants :

- . la nature du projet ne modifie pas l'affectation et l'occupation initiale du Palais des Congrès et son intégration dans le site, les espaces naturels sont conservés.
- . la réhabilitation de l'existant vise à moderniser un bâtiment devenu obsolète, non sécurisé, non accessible, et mal adapté aux spectacles culturels (pas d'affaiblissement acoustique) Le projet en améliore le confort et la fonctionnalité. Sa réhabilitation garantira le respect de l'environnement sonore extérieur et limitera le niveau de bruit de fond dans les espaces. Des dispositifs isolants plus performants permettront une totale simultanéité d'utilisation des espaces. La nouvelle salle de spectacles pouvant accueillir des spectacles, son insertion se fera dans le respect des émergences acoustiques réglementaires émises dans l'environnement (Décret n°2006-1099 du 31.8.2006). Un diagnostic acoustique sera réalisé .
- . L'extension du Palais des Congrès par la construction d'une salle de spectacle vise à doter la commune du Touquet Paris Plage d'un équipement aux normes actuelles, performant , et aux fonctions polyvalentes susceptible d'accueillir jusqu'à 1700 personnes simultanément, et dont le rayonnement pourra dépasser les limites communales. La surface totale du projet sera de 9421 m2
- . le périmètre du projet se situe dans une zone urbaine animée dite des "Grands Hôtels" qui marque l'entrée dans la partie vivante et animée de la station du Touquet : présence d'un Casino, d'hôtels, de courts de tennis dans les abords immédiats
- . la réalisation du projet s'inscrit dans les objectifs du Plan d'Aménagement de Développement Durable de la Ville du 10 mars 2009 dans le cadre de l'élaboration du PLU. Celui-ci, qui prépare l'évolution du territoire de la commune, préconise un développement concerté et l'émergence d'un pôle d'excellence touristique.
- .Le réaménagement des aires de stationnement au devant du bâtiment et la réhabilitation de la voirie logistique à l'arrière participent à la requalification des espaces extérieurs et l'amélioration de la fonctionnalité .
- La restructuration des grands équipements culturels comme le Palais des Congrès participe à l'objectif de créer une ambiance renouvelée, de renforcer la clientèle d'affaires et touristique, et fera de cet établissement un lieu de grande convivialité,
- A la vue de ces éléments il ne nous apparait pas nécessaire de procéder à une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe 2 : Plan de situation - Cadastre
Annexe 2.1 : Photo aérienne.
Annexe 3 : Photographies
Annexe 3.1 : Photo du Palais de l'Europe dans le paysage lointain et Annexe 3.2 localisation des photographies
Annexe 4 : Plan masse du projet
Annexe 5: Plan existant localisation salle et accès

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NEUILLY SUR SEINE

le,

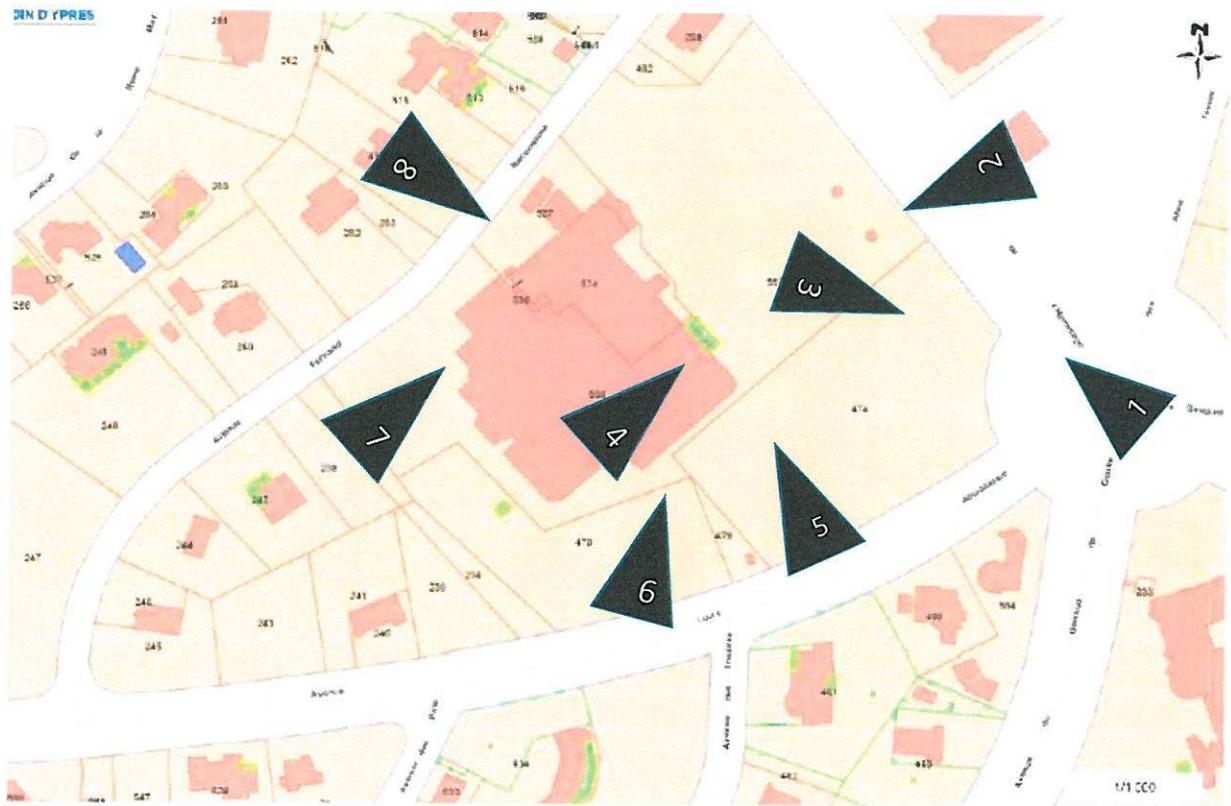
13 mars 2014

Signature

**SPIE BATIGNOLLES IMMOBILIER**  
S.A.S. au capital de 477 500 €  
3-4, rue Victor Noir  
91500 NeUILly-Sur-Seine Cedex  
Tél. 01 47 38 01 00 - Fax : 01 47 38 01 03  
393 507 579 RCS Nanterre  
A. LE PORS



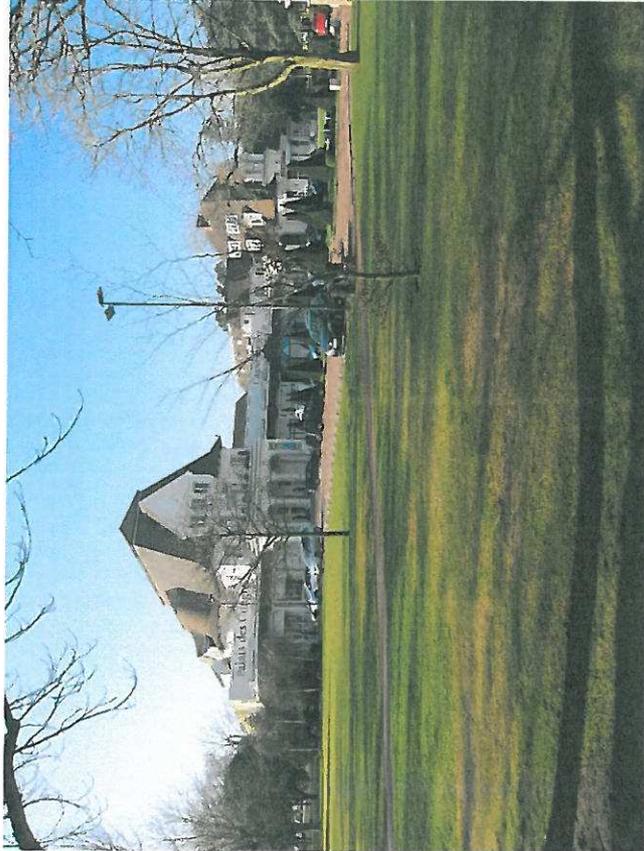
### Annexe 3.2 Plan localisant les photographies du dossier



### Annexe 3



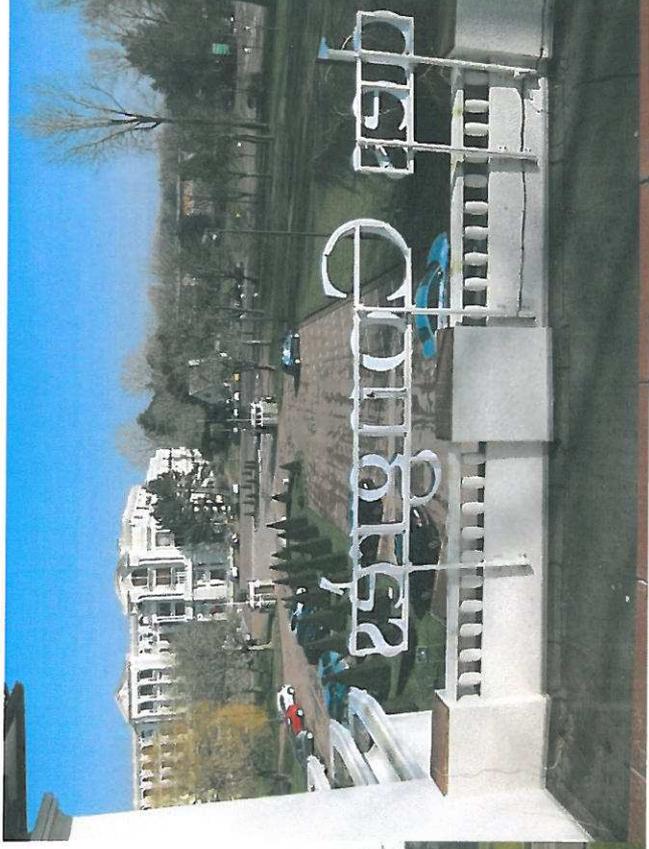
Vue 1 depuis la place de l'hermitage, Palais des Congrès à gauche



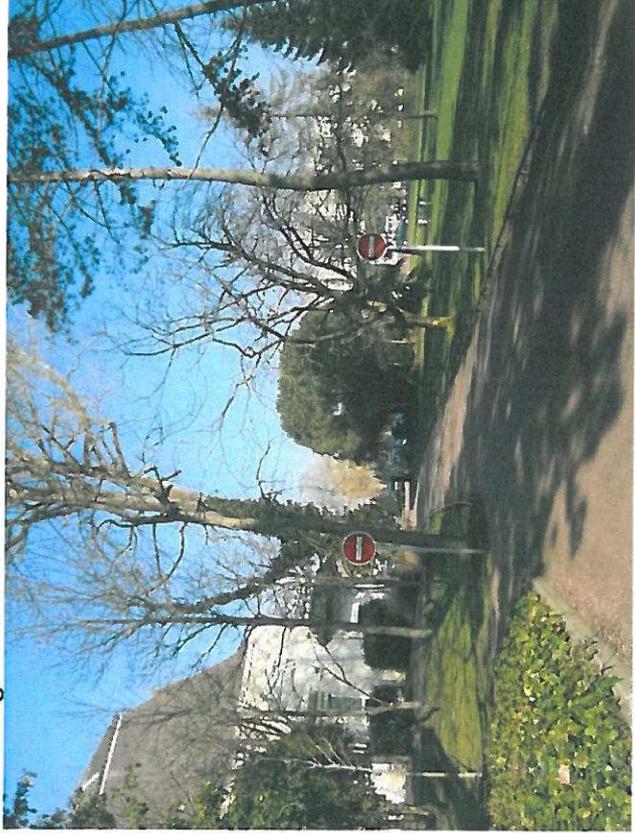
Vue 2 depuis l'entrée Place de l'Hermitage.



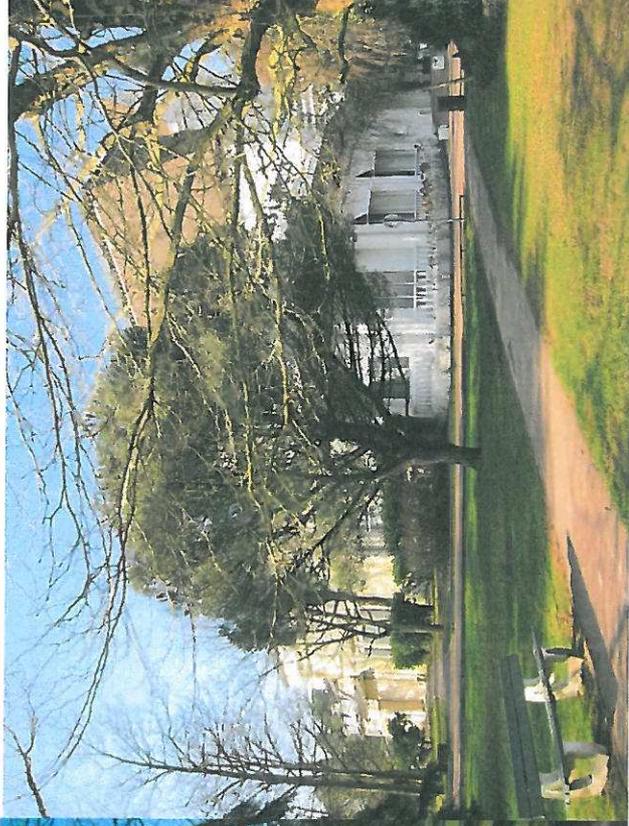
Vue 3 depuis le Palais des Congrès vers l'avenue Général De Gaulle l'Hermitage



Vue 4 depuis le Palais des Congrès vers la place de



Vue 5 Accès arrière depuis l'avenue Louis Aboudaram



Vue 6 pignon Sud-Ouest du Palais des Congrès



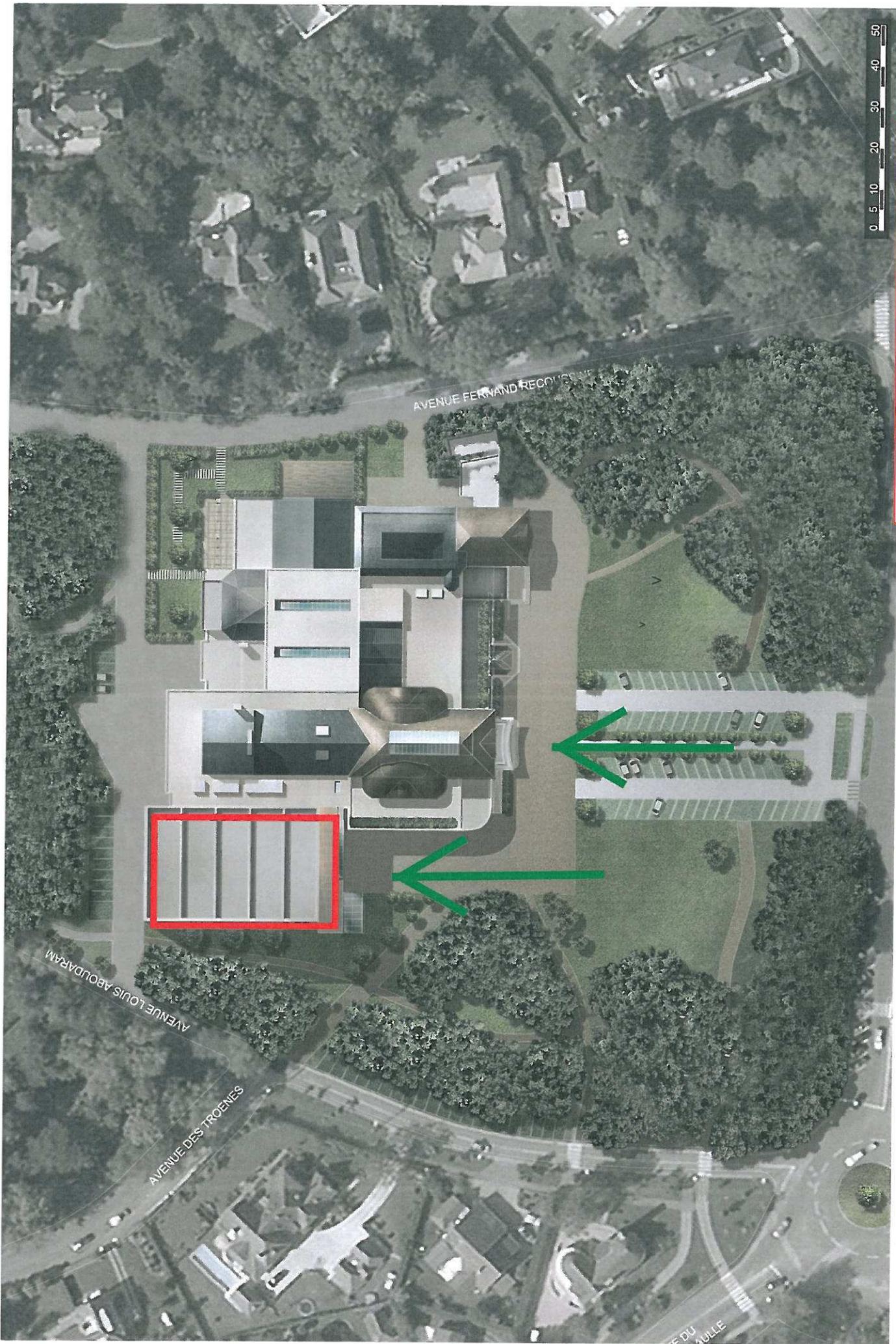
Vue 7 depuis la voirie pignon Nord-Ouest du bâtiment



Vue 8 sur l'arrière du bâtiment



ANNEXE 3 - EXTENSION DES COUVERTS D'UNIVERSITÉ



**Annexe 4 Plan de masse et Accès des visiteurs au Palais des Congrès**



Annexe 5 plan schématique les abords et accès du projet